RANDONNEES DU VERMANDOIS - Dimanche 10 mars 2024

En s'inscrivant, les participants acceptent le présent

REGLEMENT

Les Randonnées du Vermandois se déroulent sur routes ouvertes à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage, ni mise en place de signaleurs, sans classement ni prise de temps. Le respect de l'environnement s'impose à tous les participants.

Devoirs des participants

Les participants attestent sur l'honneur qu'ils sont en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'ils ont choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

Comportement

des participants cyclos:

- > ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage, et marquent l'arrêt aux stops,
- roulent à 2 de front maxi et passent en file indienne à l'approche d'un véhicule,
- appliquent les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes,
- le départ est libre entre 7h et 9h,
- ➤ ne constituent pas des groupes excédant 8 participants et maintiennent un espace de sécurité permettant aux véhicules à moteur d'effectuer les manœuvres de dépassement et de rabattement en toute sécurité.
- Le port du casque est vivement conseillé pour les adultes et obligatoire pour les mineurs.

Des participants cyclos et marcheurs :

- ne doivent pas s'éloigner du parcours choisi,
- respectent les consignes verbales et écrites de l'organisateur,
- > exécutent les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité de tous et/ou de la circulation routière.
- > engagent leur responsabilité personnelle, pleine et entière, en cas de non-respect de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.
- S'engagent à assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique, de ses dépendances, de la salle d'accueil et des points de ravitaillement dont ils seraient responsables.

Participants mineurs

La participation des mineurs, licenciés ou non à une fédération sportive, est assujettie à la présence d'un encadrement qualifié et d'une autorisation parentale ou du tuteur légal.

Respect de l'environnement

Les participants utilisent EXCLUSIVEMENT les poubelles mises à leur disposition dans la salle et sur les points de ravitaillements.

Effets personnels

Les participants déchargent l'organisation de toute responsabilité en cas de vol de leur vélo ou autres effets personnels, que ce soit dans la salle d'accueil, ses abords, les points de ravitaillements ou sur la voie publique.

Droit à l'image

Les participants acceptent d'être pris en photos et autorisent la diffusion de celles-ci sur support papier ou sur internet. Les participants conservent le droit de demander le floutage de leur visage sur simple demande à l'organisation (06 71 15 96 84 ou <u>armando.sanna@wanadoo.fr</u>).